

COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 31 janvier 2024 à 19h30
en la salle « Colonnes »
(rue de la Pichelotte, 9 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

1. Conseil communal des Enfants - Prestation de serment des nouveaux élus

INTERPELLATION DU CITOYEN

2. Demande d'interpellation des habitants - Demande de Monsieur Vincent DELANNOY - PST 2.1.1.2

POLICE

3. Plan Zonal de sécurité - Présentation par la Zone de Police des Arches

AFFAIRES GENERALES

4. Supracommunalité - Communauté urbaine Namur-Capitale - Rapport d'activité 2023 et prolongation 2024 – PST 2.1.2.4

FINANCES

5. Auto sécurité - Convention de service client-crédit entités publiques

LOGEMENT

6. Mandat de gestion logement moyen - Convention de location - Appartement 5L rue de la Pichelotte - Les Logis andennais scrl – PST 2.2.5.2

PATRIMOINE

7. Convention d'occupation du local CAP Condroz - Approbation de la convention – PST 2.4.11.2
8. Baux de chasse 2024-2033 - Modification de l'annexe 1 du cahier des charges concernant le mode d'adjudication et la durée du lot 3

PLAN STRATEGIQUE TRANSVERSAL

9. PST Etat d'avancement 2023 - Prise de connaissance

MARCHES PUBLICS

10. Marché public de fourniture pour le remplacement de l'infrastructure serveur et stockage de l'Administration communale - Approbation des conditions et du mode de passation – PST 1.2.2.3 et 1.2.2.4

GAL

11. Parc naturel et Gal Coeur de Condroz - Création de l'asbl Coeur de Condroz - Décision – PST 2.4.1.4

SPORT

12. Reconnaissance de l'ASBL Anima Sports en tant que CSLI – Information – PST 2.3.1.1

ENSEIGNEMENT

13. Ecoles communales - Population scolaire au 15/01/2024 – Information

COOPERATION INTERNATIONALE

14. Actions 2023 menées sur le terrain à Savalou dans le cadre du Plan Opérationnel Transitoire du PCIC – Information – PST 2.2.4.3

A HUIS CLOS

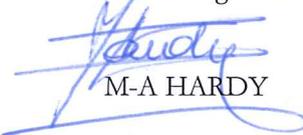
ENSEIGNEMENT

1. Mise en disponibilité pour maladie (C.B.) - Ratification de la décision du Collège communal du 04/12/2023
2. École communale de l'Envol - Modification de désignation d'une institutrice maternelle temporaire (13 p/s supplémentaires) à partir du 22/01/2024 (F.N.) - Ratification de la décision du Collège communal du 22/01/2024
3. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice maternelle à temps partiel (5 p/s M.D.) à partir du 22/01/2024 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle à titre temporaire prioritaire (C.B.) - Ratification de la décision du Collège communal du 22/01/2024
4. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de psychomotricité à titre temporaire à temps partiel (+ 2 p/s) du 22/01/2024 au 05/07/2024 (S.M.) - Ratification de la décision du Collège communal du 22/01/2024

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 22/01/2024

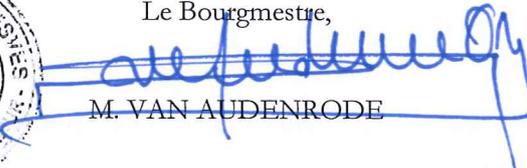
Par ordonnance :

La Directrice générale,


M-A HARDY



Le Bourgmestre,


M. VAN AUDENRODE